

Jean GUYON, sieur du Buisson

Un des ancêtres des Dion d'Amérique du nord

Jean Guyon est le fils de Jacques et Marie Huet dont la trace la plus ancienne est une donation mutuelle au dernier vivant datée du 15 avril 1583.

Les registres paroissiaux de l'église Saint-Aubin de Tourouvre dans le Perche débutent le 16 juillet 1588. Le baptême de Marie fille de Jacques Guyon et de Marie Huet y est inscrit à la date du 21 septembre de cette année.

L'autre baptême d'un enfant de ce couple apparaît le 18 septembre 1592, c'est celui de Jean qui a pour parrains et marraine Jean Collin, Pierre Dolivet et Catherine, fille de Nicolas Godin.

Jean Guyon a passé son enfance à Tourouvre, ses parents ayant une maison dans le bourg, « *située approximativement entre l'enclos seigneurial, borné à l'ouest par l'actuelle route d'Authueil, et ce qui est maintenant le lotissement du Pré de la Vigne, derrière l'hôtel de France* » (Madame Pierre Montagne).

Jacques Guyon, père de Jean, est nommé parmi les notables de la ville le 21 novembre 1604.

Il décède avant le 29 novembre (ou septembre) 1623. Sa veuve Marie Huet décède le 26 février 1626 à Mortagne (elle n'est pas nommée dans l'acte).

Jean, selon Madame Pierre Montagne, reçoit « *une très bonne instruction, il sait écrire parfaitement, connaît les termes du droit, peut-être le métier d'arpenteur que son fils exercera au Canada, et celui de maçon.* »

C'est dans l'église Saint-Jean-et-Saint-Malo de Mortagne que Jean Guyon épouse Mathurine Robin, le 2 juin 1615.

Originaire de Mortagne (auj. Mortagne-au-Perche), **Mathurine Robin** serait la fille d'Eustache et de Madeleine Avrard, selon René Jetté.

Les archives paroissiales de Mortagne-au-Perche nous donnent les noms de **Jacques Robin et de Madeleine Avrard**.

Le 9 septembre 1601, Jacques Robin et Madeleine Avrard font baptiser à Saint-Jean de Mortagne leur fils **Eustache**. Ses parrains et marraines sont, d'une part, Eustache Durand et Alexandre Poullard et, d'autre part, Catherine Plessis et Mathurine Poullard.

Eustache Robin épouse le 16 février 1623 Germaine Lochon à Saint-Jean de Mortagne. Ils ont au moins deux enfants : Magdeleine (1638) et Eustache (1642).

Le 20 décembre 1600 est enterrée la belle-mère de Jacques Robin à Saint-Jean de Mortagne.

Le 8 juillet 1729 est enterré Jacques Robin à Saint-Jean de Mortagne-au-Perche.

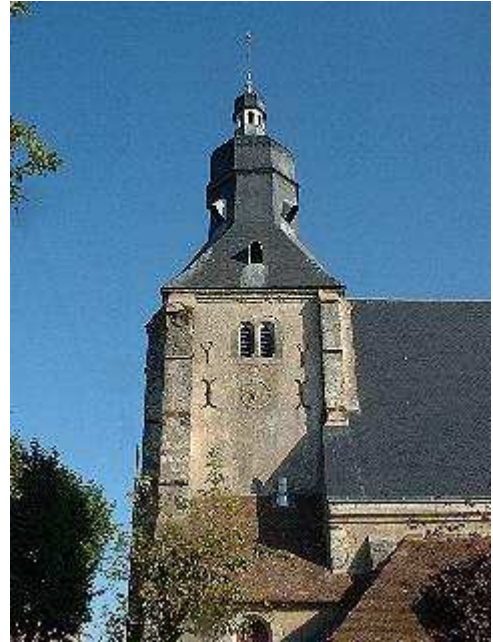
Le 20 décembre 1631 est enterrée à Saint-Jean de Mortagne-au-Perche la veuve de Jacques Robin [certainement Madeleine Avrard].

Mathurine Robin est peut-être la marraine de Mathurine Forestier, fille de François et de Perrine Tessier.

Jean Guyon devient un maçon reconnu. Le 21 juillet 1625, Jehan Ailleboust, procureur syndic des habitants de la ville de Mortagne, le charge de travailler aux fortifications de la ville.



À la fin de cette année 1615, le 30 novembre, les paroissiens de Tourouvre commandent à « Jehan Froger et à Jehan Guyon, de l'état de maçon, demeurant paroisse Saint-Jean à Mortagne, une montée de pierres pour atteindre au premier étage de la tour du clocher avec une huisserye de pierres blanches de La Louverye au pied et entrée d'icelle montée ».



Après son mariage, Jean Guyon s'installe dans la paroisse Saint-Jean à Mortagne.

C'est sur ces registres paroissiaux que sont consignés les baptêmes des premiers enfants du couple :

Barbe, 19 avril 1617, parrain et marraine : Jehan Pousset et Barbe, femme de Nicolas Poulard, sieur des Portes.

Elle épouse Pierre Paradis. Le couple et leurs cinq enfants émigrent au Canada vers 1650.

Pierre Paradis et Barbe Guyon ont 8 enfants baptisés à Mortagne (voir notice consacrée à la famille Paradis). Quatre autres naîtront à Québec

Jean, 1er août 1619, parrain et marraine : Jean du Pont et Anne Passavant.

Il épouse Élisabeth Couillard à Québec, le 27 novembre 1645.

Le couple donne naissance à 13 enfants

Simon, 2 septembre 1621, parrains et marraine : Jean Saugeon, Simon Chastel, curé de Mortagne, et Jeanne Desionis.

Il épouse Louise Racine à Québec, le 10 novembre 1653.

Le couple donne naissance à 7 enfants.

Marie, 18 mars 1624, parrain et marraine : Jacques Robin et Marie Chahaigne.

Elle épouse François Bélanger à Québec, le 12 juillet 1637.

Le couple donne naissance à 12 enfants.

Marie, 29 janvier 1627, parrain et marraine : Eustache Robin et Marie Gadion.

Elle décède en bas âge.

Le 10 mars 1626, Jean Guyon achète une maison située dans la paroisse Notre-Dame.
Les registres paroissiaux de celle-ci notent les baptêmes de trois autres enfants du couple :

Claude, 22 avril 1629, parrain et marraine : noble homme Claude Chovet, sieur de la Morrelière, conseiller du Roy, élu à l'élection du Perche, et Dame Suzanne Roumet.

Il épouse Catherine Colin à Québec, le 7 février 1655.

Le couple donne naissance à 12 enfants.

Il épouse, en secondes noces, Marguerite Binaudière, veuve de Symphorien Rousseau, à Sainte-Famille en l'île d'Orléans, le 1er décembre 1688.

Denis, 30 juin 1631, parrain et marraine : noble homme Denis Gentil et Catherine Deshéberges, fille de défunt Barthélemy et de Catherine Thiboust.

Il épouse Élisabeth Boucher à Québec, le 21 octobre 1659.

Le couple donne naissance à 9 enfants.

Michel, 3 mars 1634, parrain et marraine : Pierre Martin, sieur de Careaux, avocat au bailliage du Perche, et Dame Marie Ailleboust, fille de Me Jean Ailleboust, aussi avocat au bailliage du Perche, et de Dame Suzanne Romet.

Il épouse Geneviève Marsolet à Québec, le 4 septembre 1662.

Le couple donne naissance à 13 enfants.

À Québec, Jean Guyon et Mathurine Robin ont deux autres enfants :

Noël, baptisé le 27 août 1638 et inhumé le 11 septembre suivant.

François, baptisé le 7 décembre 1639.

Il épouse Marie-Madeleine Marsolet à Québec, le 4 septembre 1662.

Le couple donne naissance à 12 enfants.

Le 14 mars 1634, Jean Guyon est recruté par Robert Giffard, devant le notaire Roussel, pour aller prendre en censive une partie des terres de la seigneurie de Beauport qui vient de lui être attribuée, le 15 janvier, par acte passé à Paris en l'hôtel du président de Lauzon, surintendant de la Compagnie de la Nouvelle-France.

L'engagement est fait pour trois ans, au terme desquelles trois années, Jean Guyon doit recevoir 1000 arpents de terre, ce qui lui est concédé le 3 février 1637, fief qui sera dénommé Dubuisson.

Sur le contrat de 1634, apparaît également Zacharie Cloutier, et il est écrit que Giffard concèdera à chacun d'eux mille arpents.

Jean Guyon et Zacharie Cloutier font une lecture quelque peu différente et ils contestent la virgule, pour eux Robert Giffard leur a promis à chacun deux mille arpents de terre. Le gouverneur Montmagny tranchera le 4 mai 1642 en faveur de Robert Giffard, et cela avec raison comme nous le constatons, ci-dessous, dans l'extrait du contrat

